

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE BLESSÉE PAR BALLE, UNE AUTRE MENACÉE

Le 7 juillet, une défenseuse guatémaltèque des droits humains opposée à l'exploitation minière dans sa communauté indigène a été blessée par balle. Une autre femme militant au niveau local contre les activités minières a été menacée.

Deodora Hernández est une militante associative qui a protesté contre les effets négatifs présumés de l'exploitation minière dans sa communauté indigène du village d'Ágel, dans la municipalité de San Miguel Ixtahuacán (département de San Marcos, sud-ouest du Guatemala). Elle s'est également exprimée pour défendre les droits de sa communauté en matière d'accès à l'eau, car les activités minières sont soupçonnées d'avoir une incidence sur l'approvisionnement local en eau. Le 7 juillet, elle a reçu une balle tirée à bout portant à son propre domicile. Ce jour-là, vers 19 heures, deux inconnus sont entrés chez elle en demandant à y loger pour la nuit. L'un de ses proches leur a répondu qu'ils ne pouvaient pas rester, mais leur a vendu deux tasses de café. Quand Deodora Hernández est entrée dans la pièce avec le café, l'un des hommes lui a tiré dans l'œil droit. Les deux inconnus se sont enfuis. Deodora Hernández a survécu, mais elle est grièvement blessée.

Le 16 juin, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones s'est rendu dans la municipalité de San Miguel Ixtahuacán pour vérifier si les communautés indigènes avaient été consultées en bonne et due forme au sujet de la mise en place d'activités minières sur ce site. Les 12 et 15 juin, **Carmen Mejía**, une autre militante faisant campagne contre les conséquences présumées de l'exploitation minière sur les droits humains de la population locale, a reçu plusieurs SMS contenant des menaces ; il y était indiqué qu'elle devait arrêter de défendre les droits humains et qu'elle serait tuée. Au cours de la visite du rapporteur spécial, elle a parlé avec lui, lors d'une réunion publique, des droits humains que la mine violait selon elle. Le 18 juin, elle a reçu un nouveau SMS de menaces.

Les 18 communautés indigènes mayas des municipalités de San Miguel Ixtahuacán et Sipacapa, dans le département de San Marcos, devraient déjà être placées sous protection, car la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) leur a accordé le 20 mai 2010 des mesures de protection à titre de précaution : elle a demandé que les autorités guatémaltèques prennent des dispositions pour préserver leur vie et leur sécurité, et qu'elles suspendent les activités de la mine de Marlin, qui appartient à Montana Exploradora de Guatemala, S.A., une filiale détenue à 100 % par Goldcorp.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez qu'une enquête indépendante, approfondie et impartiale soit menée sur l'agression par balle de Deodora Hernández et les menaces contre Carmen Mejía, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour fournir une protection suffisante aux membres des 18 communautés mayas à qui la Commission interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures de précaution, ainsi qu'aux militants travaillant sur les atteintes aux droits humains qui semblent découler des activités minières dans la région ;
- priez-les instamment de mettre sans délai en place dans la municipalité de San Miguel Ixtahuacán des bureaux locaux de la Commission présidentielle de coordination de la politique du pouvoir exécutif en matière de droits humains (COPREDEH), qui est chargée de résoudre les conflits et de promouvoir le respect des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2010 À :

Présidente de la COPREDEH :

Ruth del Valle Cobar
Presidenta de COPREDEH
2 Av. 10-50 Zona 9,
Ciudad de Guatemala, Guatemala
C.A. 01009

Fax : +502 2334-0119

Formule d'appel : *Estimada Sra. Presidenta, / Madame,*

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Carlos Menocal
Ministro de Gobernación
6^a Avenida 13-71 Zona 1,
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 2413 8658

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureure générale de la République :

Licda. Maria Encarnación Mejía García de Contreras
Fiscal General de la República
15^a Avenida 15-16, Zona 1, Barrio Gerona
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 2411 9124

Formule d'appel : *Estimada Sra. Fiscal General, / Madame la Procureure générale,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE BLESSÉE PAR BALLE, UNE AUTRE MENACÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de la demande de mesures de protection formulée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) le 20 mai 2010, les autorités guatémaltèques sont tenues de suspendre les activités de la mine de Marlin, qui appartient à Montana Exploradora de Guatemala, S.A. (une filiale détenue à 100 % par Goldcorp), et de mettre en œuvre des mesures pour prévenir la contamination de l'environnement jusqu'à ce que la CIDH rende une décision finale sur la requête qui lui a été soumise par les communautés locales. La CIDH a également demandé que le gouvernement guatémaltèque prenne toutes les dispositions nécessaires pour préserver la vie et l'intégrité physique des membres de ces 18 communautés indigènes.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones s'est rendu au Guatemala du 14 au 18 juin 2010 afin d'examiner l'application des principes de consultation des peuples indigènes dans ce pays, notamment dans le cadre des activités d'extraction, en s'intéressant particulièrement à la situation des communautés indigènes vivant près des sites miniers de San Miguel Ixtahuacán et de Sipacapa. À l'issue de sa visite, il a déclaré avoir appris que le gouvernement guatémaltèque avait accordé à de nombreuses reprises des autorisations pour l'exploitation de ressources naturelles sur des territoires indigènes sans avoir consulté en bonne et due forme les populations locales. Il a ajouté qu'il avait recueilli des témoignages indiquant que des dirigeants de communautés avaient été la cible de manœuvres de harcèlement et d'attaques, et que ces témoignages laissaient entendre que les forces de sécurité et certaines sociétés privées pourraient être derrière ces agissements.

Le 23 juin, le gouvernement guatémaltèque a annoncé qu'il donnerait suite à la demande de la CIDH en suspendant les activités de la compagnie minière, mais il a ajouté le lendemain que cela prendrait un certain temps car il faudrait suivre des procédures juridiques et administratives. Pour l'heure, ces activités se poursuivent.

La défense des droits humains est une activité légitime et fondamentale pour faire progresser les droits fondamentaux de tous. Les autorités du Guatemala enregistrent un retard injustifié pour l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de protection des défenseurs des droits humains en danger et d'un protocole d'enquête pour les cas d'atteintes contre ces derniers. Il est primordial qu'elles prennent au sérieux la responsabilité qui leur incombe, aux termes de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1998, de veiller à ce que les défenseurs des droits humains soient protégés efficacement afin de pouvoir mener leurs activités en toute sécurité et sans crainte (voir la déclaration publique AMR 34/005/2010, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR34/005/2010/fr>, la lettre ouverte au président du Guatemala, AMR 34/003/2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR34/003/2010/es>, et celle adressée au ministère public, AMR 34/004/2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR34/004/2010/es>).

Carmen Mejía est une salariée de l'Association pour le développement intégral de San Miguel Ixtahuacán (ADISMI), qui a été officiellement créée en 1994. Cette organisation œuvrant pour le développement représente des familles de communautés indigènes rurales de toute la municipalité de San Miguel Ixtahuacán et travaille sur des questions de droits à l'eau, à la terre, au logement, à la liberté d'expression et à l'identité culturelle. Elle intervient également sur les problèmes liés à l'exploitation minière, en collaboration avec des membres de 22 communautés indigènes. L'ADISMI était l'une des principales organisations qui ont demandé la visite du rapporteur spécial à San Miguel Ixtahuacán.

AU 163/10, AMR 34/008/2010, 21 juillet 2010

